



## **PRESTATIONS, TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **Prestations**

L'adhésion à notre Association vous donne droit aux prestations suivantes :

- Conseils juridiques
- Abonnement au journal Droit au logement
- Assistance en commission de conciliation
- Assistance lors d'un état des lieux de sortie
- Examen d'un décompte de chauffage

### **LISTE ET PRIX DES PRESTATIONS DE L'ASLOCA RÉGIONS**

*Pour bénéficier des prestations de notre association, consultations comprises, le membre doit obligatoirement s'être acquitté de la cotisation de l'année en cours et des éventuels arriérés.*

Cotisation pour bail d'habitation : Frs. 70.-/année civile

La première cotisation est de Frs. 100.- (Frs. 70.- + Frs. 30.- de taxe d'inscription)

Cotisation pour bail commercial : Frs. 120.-/année civile

La première cotisation est de Frs. 150.- (Frs. 120.- + Frs. 30.- de taxe d'inscription)

### **Prestations fournies en fonction du bien-fondé de la cause et des disponibilités des consultants :**

- Assistance en commission de conciliation :

Prix correspondant au **10% du loyer net avant audience** si le locataire est membre de l'ASLOCA depuis moins de deux ans avant le début du litige.

Prix correspondant au **8% du loyer net avant audience** si le locataire est membre de l'ASLOCA depuis plus de deux ans avant le début du litige.

Dans tous les cas, le prix minimum facturé pour une assistance en commission de conciliation est de Frs. 80.- et le prix maximum de Frs. 300.-

Transaction avant audience : Frs. 120.-

Transaction après audience : Frs. 50.- en plus du prix déjà facturé selon les conditions susmentionnées.

- Assistance lors d'un état des lieux de sortie : Tarif horaire de Frs. 80.- /heure, temps de transport facturé

Prix minimum facturé : Frs. 80.- ; le montant doit être réglé en liquide le jour de l'état des lieux de sortie.

- Examen d'un décompte de chauffage : Frs. 100.-